

***Programme Soutien aux chercheurs
et aux chercheuses du collégial
Volet Publication de travaux de recherche***

**Formulaire du protocole
relatif à l'acceptation d'une subvention
pour 2005-2006**

Établissement : _____

Chercheur ou chercheuse : _____

Titre de l'article : _____

Titre de la revue : _____

N° de projet : PS2005-_____

Montant réservé* en vertu du PSCCC pour 2005-2006 : _____ \$

L'acceptation de la subvention exige de la part de l'établissement bénéficiaire et du chercheur ou de la chercheuse qu'ils acceptent de se conformer aux conditions suivantes :

1. retourner au Ministère, **dans les meilleurs délais**, une copie de l'article à publier, l'accusé de réception des éditeurs de la revue auxquels l'article a été soumis pour publication et le **rapport financier signé par le directeur ou la directrice des services financiers** de l'établissement;
2. informer le Ministère de tout changement relatif à l'utilisation de la subvention accordée;
3. reconnaître l'aide du Ministère dans toutes les publications et communications effectuées grâce à cette subvention.

J'accepte la subvention et les conditions énoncées ci-dessus.

Directeur ou directrice des études du cégep ou du collège privé,
ou directeur ou directrice du centre collégial de transfert de technologie

Date

Chercheur ou chercheuse

Date

Retourner à : Responsable du Programme Soutien aux chercheurs
et aux chercheuses du collégial
Direction du soutien aux établissements
Direction générale des affaires universitaires et collégiales
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Note : Un désaccord avec le présent protocole doit être signalé par écrit à M. Robert Poulin, directeur du soutien aux établissements, dans les plus brefs délais.

* Le montant réservé pour ce projet pourra être ajusté à la baisse à la suite de l'analyse des pièces justificatives fournies.